

Zeitschrift: Rapport annuel / Association nationale pour le développement du tourisme
Herausgeber: Association nationale pour le développement du tourisme
Band: 4 (1921)
Rubrik: Succursale de l'Office à Lausanne

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Dans le domaine sportif nous nous sommes intéressés aux journées *d'aviation* organisées dans les stations d'étrangers et à la *course internationale* de six jours pour *motocyclettes*. Le prix décerné par notre Office a été attribué à un coureur anglais.

IV. DIVISION D'ÉCONOMIE PUBLIQUE ET DE STATISTIQUE.

Résumons rapidement les principaux travaux de cette division, dont la réorganisation fait l'objet d'une étude approfondie, comme il a été dit plus haut.

Etude des questions d'impôts en tant que ceux-ci concernent les étrangers, et *publication de tableaux synoptiques* relatifs à l'imposition des étrangers dans les différents cantons et dans les principales localités de la Suisse.

Encouragement à l'ouverture de cours de climatologie à l'Université de Lausanne (automne 1921) et à l'établissement d'une station d'essai pour l'étude du climat d'altitude, en Engadine.

Requêtes au Département fédéral de l'Economie publique et au Directoire de la Société suisse pour le commerce et l'industrie, touchant la protection des eaux minérales suisses.

Etablissement et diffusion de *formulaires statistiques* concernant le mouvement des étrangers dans les hôtels et stations suisses. Dépouillement des statistiques fournies par les stations d'étrangers.

Rapports et articles de journaux sur des sujets relatifs à l'hôtellerie et au mouvement des voyageurs.

F. Succursale de l'Office, à Lausanne.

Les statuts de l'Association Nationale pour le développement du tourisme prévoient à l'article 17 que l'Office suisse du Tourisme se compose d'un siège central à Zurich et d'une succursale, qui a été fixée à Lausanne. Les attributions de la succursale sont en somme celles du siège principal, mais en prenant surtout en considération les besoins et les aspirations de la Suisse romande dans le domaine de la propagande, de la publicité et du trafic, ainsi que les relations de la Suisse avec les pays néolatins. Elle est appelée à propager le matériel de publicité de l'Office dans ces pays, à étudier les conditions de la concurrence des mêmes régions en matière de tourisme et de voies de communications, à s'entendre avec des écrivains et des traducteurs en vue de la propagande, etc. D'autre part, elle doit coopérer à l'étude et à l'exécution des tâches relatives au trafic, plus spécialement: propositions pour le développement du trafic des voyageurs, étude des projets d'horaires, initiatives en vue de la création de nouvelles correspondances ferroviaires, mesures propres à développer la circulation routière, etc. La succursale de Lausanne participe donc d'une manière plus ou moins suivie et intense à toute l'activité de l'Office du Tourisme, aussi est-il difficile de préciser les travaux qui lui ont été remis pour exécution. Citons néanmoins son intervention dans le domaine de la police des étrangers, la rédaction de monographies et d'articles en langue française, l'organisation de l'exposition des eaux minérales de table au Comptoir suisse des industries alimentaires à Lausanne, etc.

G. Le mouvement des étrangers en Suisse.

Le dénombrement exact des voyageurs descendus dans les hôtels et pensions est impossible en l'absence d'une réglementation fédérale sur la matière. Le Conseil fédéral avait, il est vrai, prévu un contrôle des étrangers par son ordonnance du